SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

ECO Complex Blue
Vrac

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe BV
Touwslagerstraat 1
9240 Zele
Belgium
Tel.: +32(0)52/45.60.11
Fax.: +32(0)52/45.00.34
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Smedsgatan 3-5 LT4, PL62, 08101 LOJO	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTR. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)
France:
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
N° ORFILA: 01 45 42 59 59
Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.
la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145
Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique: Non-classifié
Le classement est basé sur méthode de calcul.
Santé: Irritation oculaire, catégorie 2
Provoque une sévère irritation des yeux.
Le classement est basé sur méthode de calcul.
Environnement: Non-classifié
Le classement est basé sur méthode de calcul.
Autres dangers : Aucun(e)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Pictogramme(s) de danger:

Mention d'avertissement:	Attention
Mention(s) de danger:	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseil(s) de prudence:	P102 : Tenir hors de portée des enfants.
	P280-2 : Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
	P337/313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Informations additionnelles sur les dangers:	Aucun(e)

Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents:
agents de surface anioniques < 5 %
agents de surface non ioniques< 5 %
benzisothiazolinone, methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone, methylisothiazolinone, methylchloroisothiazolinone

Les informations figurant sur l'étiquette sont réduites conformément à l'annexe I, section 1.5.2 (art 29 CLP-régulation)

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro	N° CAS	EC-nr	w/w	Classe et catégorie de	Mention de	Notes

	d'enregistrement			%	danger	danger	
Alcolhol C10, ethoxylated	-	26183-52-8	500-046-6	<3	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1	H302,H318	F,X
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	01-2119450011-60	34590-94-8	252-104-2	<1	-	-	A
Explication des notes							
A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail							
F : Non enregistré, du au statut de polymère (Liste de substances qualifiées de « No longer polymer »- directive 92/32/EEC)							
X : SCL (limites de concentration spécifiques)conformément à l'article 10 du règlement CLP n ° 1272/2008							

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Consulter un médecin

Contact avec la peau : Laver au savon.
Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Inhalation : Air frais, tenir calme et au chaud.
Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent

Ingestion : Ne pas faire vomir en cas d'ingestion
Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : Peut entraîner irritation.
Symptômes: maux de gorge, toux.

Ingestion : Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.

Contact avec la peau : Peut entraîner irritation.
Symptômes: rougeur, douleur.

Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux
Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut dégager de la fumée nocive et toxique en cas d'incendie

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées
Porter un appareil respiratoire

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	50 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	50 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	300 mg/m3
		VLE	300 mg/m3
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	308 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit La bonne pratique d'utilisation du produit consiste à porter des gants et à assurer une ventilation suffisante Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie.
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Masque antigaz (type ABEK)
la peau et les mains :	Dans des conditions d?utilisation correcte, l?utilisation de gants jetables est suffisante pour protéger la peau d?une exposition accidentelle. Un gant abîmé doit immédiatement et impérativement être remplacé afin d?assurer une protection optimale durant toute la durée totale d?utilisation du produit.
Gants recommandés:	Nitrile
les yeux :	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique :	Liquide.
couleur :	Bleu.

odeur :	Odeur caractéristique.
pH :	11
Point/intervalle d'ébullition :	Non applicable.
Point d'éclair :	Aucun(e)
Vitesse d'évaporation :	Non applicable.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non applicable.
limite inférieure :	Non applicable.
Pression de vapeur :	Non applicable.
Densité relative :	1.0 g/cm³ (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Soluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées
Peut dégager de la fumée nocive et toxique en cas d'incendie

10.4. Conditions à éviter

chaleur

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

	remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	Peut entraîner irritation.
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Contact avec la peau :	Peut entraîner irritation.
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Alcolhol C10, ethoxylated	26183-52-8	LD50 oral rat	1000 mg/kg
		LD50 derm.rat	> 2000 mg/kg
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 10000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Non-classifié

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Alcolhol C10, ethoxylated	26183-52-8	IC50 algues	< 47 mg/l

		LC50 poisson	< 7 mg/l
		EC50 daphnie	5.3 mg/l
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	IC50 algues	> 100 mg/l
		LC50 poisson	> 10000 mg/l
		EC50 daphnie	> 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l´éimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN : Non classifié comme dangeureux pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: Non applicable.
ADR/RID - Code de classification: Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Non

IMDG - Polluant marine	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG - Ems:	Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:	- : - H302 : Nocif en cas d'ingestion. H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
acronyms and synonyms:	VME = valeurs limites de moyenne d'exposition VLE = valeurs limites d?exposition (de court terme) COV = composés organiques volatils PBT = persistant bioaccumulative toxic vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.
Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.
Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.